IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1892.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1892 s'élève à . . . . . fr. 17,045,125 »
Le projet de Budget amendé pour l'exercice 1891 monte à . . . . . fr. 17,123,225 »

DIMINUTION. . . . fr. 78,100 »

Cette diminution résulte des modifications suivantes :

CHAPITRE II.

ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 11. — *Tribunaux de première instance et de commerce; indemnités pour frais de greffe.*

Crédit demandé pour 1892 . . . . . fr. 195,000 »
— proposé pour 1891 . . . . . 285,000 »

DIMINUTION. . . . fr. 90,000 »

Le crédit voté pour 1891 comprenait une somme de 90,000 francs destinée à couvrir les frais de confection des tables décennales de la période de 1881-1890. C'était là une charge extraordinaire et temporaire qui disparaît en 1892.

CHAPITRE VI.

PUBLICATIONS OFFICIELLES.

ART. 23. — *Impression du* Recueil des lois, *du* Moniteur, *etc.*

Crédit demandé pour 1892 . . . . . fr. 325,000 »
— proposé pour 1891 . . . . . 330,000 »

DIMINUTION. . . . fr. 5,000 »

L'impression des tarifs douaniers qui se faisait jusqu'ici par les soins du *Moniteur,* sera supprimée; les tarifs seront publiés désormais par le Bureau

NOTE PRÉLIMINAIRE.

international créé à cet effet (loi du 6 février 1891). Il en résultera une diminution de dépense à charge de l'article 23, qui est évaluée à 5,000 francs.

CHAPITRE VII.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 29. — *Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse*

Crédit demandé pour 1892 . . . . . fr.	4,000	»
— proposé pour 1891.	5,000	»
DIMINUTION. . . . fr.	1,000	»

La réduction est proposée à l'effet de mettre le crédit en rapport avec les besoins constatés.

CHAPITRE IX.

BIENFAISANCE.

ART. 44. — *Écoles de bienfaisance de l'État.*

Crédit demandé pour 1892 . . . . . fr.	719,875	»
— proposé pour 1891	699,875	»
AUGMENTATION. . . . fr.	20,000	»

Elle est sollicitée afin de permettre aux comités de patronage d'avancer les frais d'apprentissage des enfants placés par leurs soins. Ces avances seront remboursées par les communes du domicile de secours et le montant des remboursements sera rattaché à l'article 60 du Budget des Voies et Moyens.

CHAPITRE X.

PRISONS.

ART. 52. — *Frais d'impression et de bureau.*

Crédit demandé pour 1892 . . . . . fr.	12,000	»
— proposé pour 1891.	14,100	»
DIMINUTION. . . . fr.	2,100	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Un crédit de 2,000 francs a été alloué par le Budget de 1891, à l'effet de pourvoir à la fourniture d'imprimés à utiliser pendant les années 1892 et 1893. Il n'y a pas lieu de le maintenir au Budget de 1892.

RÉCAPITULATION.

	Diminution.	Augmentation.
Article 11 . . . . . fr.	90,000 »	»
— 23	5,000 »	»
— 29	1,000 »	»
— 44	»	20,000 »
— 52	2,100 »	»
	98,100 »	20,000 »
Diminution. . . fr.	78,100 »	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1892, à la somme de dix-sept millions quarante-cinq mille cent vingt-cinq francs (17,045,125 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1891.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,
JULES LE JEUNE.

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	CHAPITRE Ier.		
	ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	423,400 »	
3	Matériel.	50,000 »	503,900 »
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	5,000 »	
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	6,500 »	
	CHAPITRE II.		
	ORDRE JUDICIAIRE.		
6	*Cour de cassation.* Personnel	275,550 »	
7	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe	7,200 »	
8	*Cours d'appel.* Personnel	1,082,500 »	
9	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe	43,500 »	
10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel	2,390,050 »	5,848,300 »
11	— — Indemnités pour frais de greffe .	193,000 »	
12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel	1,736,900 »	
13	— — Indemnités pour frais de greffe	118,000 »	
	CHAPITRE III.		
	JUSTICE MILITAIRE.		
14	*Cour militaire.* Personnel. — Indemnités pour le service de l'auditorat général, ainsi que pour celui des audiences	19,400 »	
15	— Matériel	1,300 »	
16	Auditeurs militaires et anciens prévôts. — Indemnités pour le service des auditorats ainsi que pour celui des audiences	49,450 »	74,280 »
17	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	4,130 »	
	CHAPITRE IV.		
	FRAIS DE JUSTICE.		
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (*Crédit non limitatif.*) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion.	1,500,000 »	
19	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels.	4,650 »	1,516,950 »
20	— des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	12,300 »	
	A REPORTER. . . . fr.	. . . . .	7,945,430 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	. . . . .	7,945,430 »
	CHAPITRE V.		
	PALAIS DE JUSTICE.		
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liége et des locaux des Conseils de guerre	107,000 »	107,000 »
	CHAPITRE VI.		
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
22	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du *Moniteur*.	15,100 »	
23	Impression du *Recueil des lois*, du *Moniteur*, des *Annales parlementaires*, des *Comptes rendus des séances des Chambres* et travaux accessoires	325,000 »	
24	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liége et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,300 »	572,400 »
25	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	7,000 »	
	CHAPITRE VII.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
26	Pensions civiles (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . .	15,000 »	
27	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	9,000 »	
28	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	2,500 »	30,500 »
29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	. . . . .	8,455,330 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	. . . . .	8,455,330 »
	CHAPITRE VIII.		
	CULTES.		
30	Clergé supérieur du culte catholique	281,400 »	
31	Clergé inférieur du culte catholique	4,292,570 »	
32	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises	500,000 »	
33	Culte protestant et anglican (*Personnel*)	80,000 »	
34	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 »	5,237,970 »
35	Culte israélite (*Personnel*).	17,000 »	
36	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 »	
37	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 »	
38	Pensions ecclésiastiques (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) .	16,000 »	
39	Secours pour les ministres des cultes	50,000 »	
	CHAPITRE IX.		
	BIENFAISANCE.		
	SECTION 1re. — *Établissements de bienfaisance et d'aliénés.*		
40	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État . . .	260,000 »	
41	Subsides *a*) : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale ; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets ; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1873 ; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre ; 6° pour secours à des aliénés indigents. — *b*) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.	235,000 »	
42	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	12,000 »	1,248,375 »
43	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	7,500 »	
	A REPORTER . . fr.	814,500 »	14,941,675 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	514,500 »	14,941,675 »
	SECTION 2. — *Écoles de bienfaisance de l'État.*		
44	Écoles de bienfaisance de l'État	719,875 »	
45	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	14,000 »	
	CHAPITRE X		
	PRISONS.		
46	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage, de nourriture et de transférement des détenus par correspondance extraordinaire. — Frais de voyage et de séjour de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation.	865,000 »	
47	Salaires des détenus.	55,000 »	
48	Confection et frais d'habillement des surveillants.	24,200 »	
49	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés. . . .	6,000 »	
50	Traitements des fonctionnaires et employés	954,000 »	2,059,450 »
51	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	26,750 »	
52	Frais d'impression et de bureau	12,000 »	
53	Patronage des condamnés libérés	11,500 »	
54	*Mobilier.* Achat, confection et entretien. — *Bâtiments.* Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles	105,000 »	
	CHAPITRE XI.		
	FRAIS DE POLICE.		
55	Mesures de sûreté publique	15,000 »	15,000 »
	A REPORTER. . . . fr.	. . . . .	17,016,125 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	. . . . .	17,016,125 »
	CHAPITRE XII.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
56	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	20,000 »	
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	9,000 »	20,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.	. . . . .	17,045,125 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 25 février 1891.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,
JULES LE JEUNE.

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1892.

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi. MINIMUM.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi. MAXIMUM.	MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.
		CHAPITRE Ier.					
		ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	»	Traitement du Ministre					
2	»	— des fonctionnaires, employés et gens de service					
		PERSONNEL.					
		Secrétaire général	1	10,000		11,000	Application de l'article 5 du règlement au secrétaire général.
		Directeurs généraux	6	9,000	10,000	57,000	
		Inspecteur général	1	7,000	9,000	9,000	Application de l'article 5 du règlement à un directeur général.
		Directeurs	3	7,000	8,000	20,500	
		Inspecteurs	1	5,500	6,500	7,000	Application de l'article 5 du règlement à un chef de division.
		Chefs de division	14	5,500	6,500	78,500	Un inspecteur général avec rang de directeur général.
		Chefs de bureau.	10	4,000	5,000	46,600	Un inspecteur général avec rang de directeur.
		Sous-chefs de bureau	10	3,100	3,800	33,200	Application de l'article 5 du règlement à un chef de bureau.
		Commis de 1re classe	11	2,600	3,000	31,100	Application de l'article 5 du règlement à un commis de 1re classe.
		— 2e —	17	2,100	2,500	39,600	
		— 3e —	15	1,400	2,000	25,500	
		— expéditionnaires. . .	7	1,200	2,000	10,500	
		Attachés	3	»	»	4,000	
		Huissier audiencier.	1	1,800	2,500	2,700	Application de l'article 4 du règlement pour les huissiers et gens de service à : L'huissier audiencier; — de salle et à 3 messagers.
		— de salle	1	1,400	2,400	2,600	
		Messagers.	9	1,000	2,000	16,550	
		Garde-mobilier	1	1,000	2,000	2,000	
		Concierges	2	700	1,400	2,800	
		Boute-feux	3	700	1,300	3,850	
		Nettoyeuses	5	500	1,000	4,100	
		Emplois vacants, augmentations éventuelles, travaux extraord.	»	»	»	15,500	
		TOTAL. . . .	121			425,400	

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1892.	CRÉDITS proposés pour l'exercice 1891.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution	CRÉDITS votés pour l'exercice 1890.	DÉPENSES de l'exercice 1889.	*Observations.*
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
423,400	423,400	»	»	413,400	398,365 02	
444,400	444,400	»	»	434,400	419,365 02	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT. . . fr.	
3	*a.*	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, reliures, etc.	27,000 »		
	b.	— Éclairage, chauffage de 97 foyers	11,500 »	50,000 »	
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles	11,500 »		
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs.			
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale et missions à l'étranger.			
				TOTAL DU CHAPITRE Ier. . . . . fr.	

CHAPITRE II.

ORDRE JUDICIAIRE.

COUR DE CASSATION. — *Personnel.*

		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
	Premier président	1	16,000	16,000	
	Président de chambre	1	13,000	13,000	
	Conseillers.	15	11,250	168,750	
	Procureur général	1	16,000	16,000	
	Avocats généraux	2	12,000	24,000	
	Greffier en chef	1	7500 à 8500	8,000	
	Greffiers adjoints	2	4500 à 5500	10,000	
6	» Huissiers audienciers	6	750	4,500	275,350
	Secrétaire du parquet	1	4000 à 4500	4,500	
	Commis	1	2000 à 2600	2,600	
	Messagers	3	1200 à 1800	(1) 6,000	
	Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 30 juillet 1881	»	»	200	
	Indemnité pour le service du cabinet du 1er président.	»	»	300	
	Indemnité accordée au greffier en chef (loi du 25 novembre 1889)	»	»	1,500	
				A REPORTER. . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1892.	CRÉDITS proposés pour l'exercice 1891.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés pour l'exercice 1890.	DÉPENSES de l'exercice 1889.	*Observations.*
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
444,400	444,400	»	»	434,400	419,363 02	
50,000	50,000		»	50,000	68,000 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,994 86	
6,500	6,500	»	»	11,000	5,045 60	
505,900	505,900	»	»	500,400	497,403 48	
275,350	275,350	»	»	274,860	270,754 80	(1) Application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 30 mars 1881 à 2 messagers.
275,350	275,350	»	»	274,860	270,754 80	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		REPORT. . . . . fr.				
		Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation. — Indemnité pour frais de greffe.				
		La Cour	»	»	5,000	
		Le parquet.	»	»	1,600	
7	»	Dépenses éventuelles	»	»	200	7,200
		Indemnité pour frais de greffe	»	»	2,400	
		COURS D'APPEL. — *Personnel.*				
		Premiers présidents	3	11,250	33,750	
		Présidents de chambre	10	8,500	85,000	
		Conseillers.	76	7,500	570,000	
		Procureurs généraux.	3	11,250	33,750	
		Premiers avocats généraux.	3	8,500	25,500	
		Deuxièmes avocats généraux	10	8,000	80,000	
		Substituts des procureurs généraux	7	7,000	49,000	
		Greffiers en chef	3	7500 à 8500	24,000	
		Greffiers adjoints	21	4000 à 5000	95,500	
		Secrétaires des parquets	3	4000 à 4500	14,400	
8	»	Employés	14	2000 à 2600	34,200	1,082,500
		Messagers	12	1200 à 1800	18,600	
		Huissiers audienciers	12	700	8,400	
		Concierges.	2	700 à 1400	2,900	
		Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 30 juillet 1881	»	»	6,000	
		Indemnités pour le service du cabinet des premiers présidents	»	»	1,700	
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier	»	»	500	
		Indemnités accordées au greffier en chef de la cour d'appel de Liège (loi du 25 novembre 1889). . . .	»	»	1,500	
		Matériel des Cours.				
		Cour d'appel de Bruxelles	»	»	7,600	
		— de Gand	»	»	5,900	
		— de Liége	»	»	7,200	
		Dépenses éventuelles	»	»	1,100	
9	»	Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.				43,300
		Indemnité pour frais de greffe.	»	»	21,500	
		A REPORTER. . . . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1892.	CRÉDITS proposés pour l'exercice 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1890.	DÉPENSES de l'exercice 1889	*Observations.*
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
275,350	275,350	»	»	274,860	270,734 80	
7,200	7,200	»	»	7,200	4,620 »	
1,082,500	1,082,500	»	»	1,090,750	1,050,781 17	
43,300	43,300	»	»	36,800	21,798 40	
1,408,350	1,408,350	»	»	1,409,610	1,347 934 37	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		Report. . . . fr.				
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		1re classe. — *Bruxelles, Gand, Liège et Anvers. Personnel.*				
		Présidents	4	7500 à 8500	31,000	
		Vice-présidents	12	6,500	78,000	
		Juges d'instruction	17	6,250	106,250	
		Juges	35	5,000	175,000	
		Procureurs du Roi	4	7500 à 8500	31,000	
		Substituts	22	5,000	110,000	
	a.	Greffiers	4	7500 à 8500	33,000	772,170
	a.	Greffiers adjoints	40	3200 à 4000	144,800	
	a.	Secrétaires des parquets	4	3400 à 3800	16,120	
	a.	Commis	22	1200 à 2000	33,800	
	a.	Huissiers audienciers	23	400	9,200	
	a.	Indemnités allouées aux greffiers des tribunaux de première instance de Gand et de Liège (loi du 25 novembre 1889)	»	»	4,000	
		2e classe. — *Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai et Verviers. — Personnel.*				
		Présidents	13	7,000	91,000	
		Vice-présidents	13	5,500	71,500	
		Juges d'instruction	24	5,250	126,000	
10		Juges	47	4,500	211,500	
		Procureurs du Roi	13	7,000	91,000	
		Substituts	27	4,500	121,500	
		Greffiers	13	6000 à 7000	83,000	
	b.	Greffiers adjoints	53	3000 à 3800	194,800	1,103,020
	b.	Secrétaires des parquets	13	3000 à 3300	43,920	
	b.	Commis	23	1200 à 2000	43,200	
	b.	Huissiers audienciers	48	300	14,400	
	b.	Indemnités allouées aux greffiers des tribunaux de première instance de Bruges, Charleroi, Dinant, Namur, Nivelles et Verviers (loi du 25 novembre 1889)	»	»	11,200	
		3e classe. — *Audenarde, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres. — Personnel.*				
		Présidents	9	6,000	54,000	
		Juges d'instruction	9	4,750	42,750	
		Juges	20	4,000	80,000	
		Procureurs du Roi	9	6,000	54,000	
		Substituts	9	4,000	36,000	
		Greffiers	9	4500 à 5500	45,000	
		Greffiers adjoints	17	2800 à 3600	55,800	
		A reporter. . . . fr.	. .	. . . . .	567,550	1,875,190

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1892.	CRÉDITS proposés pour l'exercice 1891.	DIFFÉRENCES. Augmentation	DIFFÉRENCES. Diminution.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1890.	DÉPENSES de l'exercice 1889.	*Observations.*
1,408,350	1,408,350	»	»	1,409,610	1,347,93437	
1,408,350	1,408,350	»	»	1,409,610	1,347,934 37	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		REPORT. . . . . fr.				
		REPORT. . . . . fr.	. .	. . . . .	567,550	1,875,190
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. (suite).				
		Secrétaires des parquets	9	2600 à 2900	26,590	413,660
		Commis	9	1200 à 2000	13,920	
		Huissiers audienciers	18	200	3,600	
10 (suite).	c.	Indemnités accordées aux greffiers des tribunaux d'Audenarde, Hasselt et Neufchâteau (loi du 25 novembre 1889)	»	»	2,000	
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffiers.	»	»	200	200
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers	14	4,500 à 12,000	86,000	
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	2	6000 à 7000	12,000	
		Indemnités accordées aux greffiers du tribunal de commerce de Liège (loi du 25 novembre 1889) . .	»	»	3,000	101,000
11	»	Indemnités pour frais de greffe	»	»	»	195,000
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE. — PERSONNEL.				
		Juges de justices de paix de 1re classe	15	7000 à 8000	105,500	
		— — 2e —	14	6000 à 7000	91,500	
		— — 3e —	55	3000 à 6000	213,000	1,089,500
		— — 4e —	151	4000 à 5000	678,500	
		Ancien juge de paix du canton de Wilryck supprimé. .	1	3,000	3,000	
		Greffiers de justices de paix de 1re classe	14	4600 à 5000	68,100	
		— — 2e —	12	3800 à 4600	54,200	637,600
		— — 3e —	35	3000 à 3800	127,000	
12	»	— — 4e —	151	2200 à 2800	388,300	
		Indemnités allouées aux juges de paix de : Anvers, 1er canton; Bruxelles, 1er canton; Bruxelles, 2e canton; Molenbeek-St-Jean; St-Josse-ten-Noode; Dour; Tournai; Ostende et Somergem (loi du 25 novembre 1889)	»	»	»	8,225
		Indemnités allouées en vertu de la même loi aux greffiers des justices de paix de Bruxelles, 1er canton; Ixelles; Wolverthem; Ypres, 2e canton	»	»	»	1,575
13	»	Indemnités pour frais de greffe	»	»	»	118,000
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1892.	CRÉDITS proposés pour l'exercice 1891.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	DÉPENSES proposées pour l'exercice 1890.	DÉPENSES de l'exercice 1889.	*Observations.*
1,408,350	1,408,350	»	»	1,409,610	1,347,934 37	
2,390,050	2,390,050	»	»	2,368,390	2,121,222 78	
195,000	285,000	»	90,000	195,000	»	
1,736,900	1,736,900	»	»	1,676,400	936,375 »	
118,000	118,000	»	»	108,000	»	
5,848,300	5,938,300	»	90,000	5,757,400	4,405,532 15	
	Diminution. . fr.		90,000			

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense. Charge ordinaire.	MONTANT de la dépense. Charge temporaire.	TOTAL par service.
		CHAPITRE III.					
		JUSTICE MILITAIRE.					
		Cour militaire. — *Personnel.*					
		Auditeur général	1	8,500	8,500	»	
14	»	Substitut de l'auditeur général	1	6,500	6,500	»	19,400
		Indemnité pour le service de l'auditorat général ainsi que pour celui des audiences	»	»	2,600	»	
		Messagers	1	1200 à 1800	1,800	»	
		Matériel.					1,300
15	»	Matériel pour la Cour militaire	»	»	1,300	»	
		AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.					
		Auditeurs provinciaux de 1re classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	6,000	24,000	»	
		Auditeurs provinciaux de 2e classe, à Bruges, Mons et Namur	3	5,000	15,000	»	
16	»	Auditeur adjoint à Anvers	1	4,000	4,000	»	49,450
		Commis à l'auditorat de Bruxelles	1	2,000	2,300	»	
		Anciens prévôts militaires	3	500	1,500	»	
		Indemnité pour le service de l'auditorat ainsi que pour celui des audiences	»	»	2,650	»	
			1	420	420	»	
			2	550	1,100	»	
17	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière dont jouissent les auditeurs	1	570	570	»	4,130
			1	600	600	»	
			2	720	1,440	»	
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.					
		CHAPITRE IV.					
		FRAIS DE JUSTICE.					
18	*a.*	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police			1,467,000	»	
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique			33,000	»	
19	»	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels					
20	»	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires					
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1892.	CRÉDITS proposés pour l'exercice 1891.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1890.	DÉPENSES de l'exercice 1889.	*Observations.*
19,400	19,400	»	»	20,950	17,258 32	
1,300	1,300	»	»	1,300	1,300 »	
49,450	49,450	»	»	47,900	46,855 55	
4,130	4,130	»	»	4,130	4,130 »	
74,280	74,280	»	»	74,280	69,543 87	
1,500,000	1,500,000	»	»	1,500 000	2,023,331 45	
4,650	4,650	»	»	4,650	4,650 »	
12,300	12,300			12,300	12,300 »	
1,516,950	1,516,950	»	»	1,516,950	2,040,281 45	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE V.
		PALAIS DE JUSTICE.
21	»	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsides aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.
		CHAPITRE VI.
		PUBLICATIONS OFFICIELLES.
22	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du *Moniteur* . . .

NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
1 Directeur	7,000 »	
1 Traducteur.	1,000 »	
1 Commis de 1re classe.	2,600 »	
1 Vérificateur de la comptabilité	500 »	
1 Comptable.	1,000 »	15,100 »
1 Commis.	1,800 »	
1 Concierge	600 »	
1 Encaisseur	450 »	
Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.	150 »	

23	»	Impression du *Recueil des lois*, du *Moniteur*, des *Annales parlementaires*, des *Comptes rendus des séances des Chambres*, et travaux accessoires . . . . .
»	»	Abonnement au *Bulletin de la Cour de cassation*. . . . .
24	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . . . . .
25	»	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1892.	CRÉDITS proposés pour l'exercice 1891.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1890.	DÉPENSES de l'exercice 1889.	*Observations.*
107,000	107,000	»	»	107,000	106,956 48	
107,000	107,000	»	»	107,000	106,956 48	
15,100	15,100	»	»	15,100	14,649 88	
325,000	330,000	»	5,000	330,000	299,236 21	
»	»	»	»	»	2,788 50	
25,300	25,300	»	»	25,300	15,704 25	
7,000	7,000	»	»	7,000	6,314 71	
372,400	377,400	»	5,000	377,400	338,693 53	
Diminution . . . fr.			5,000			

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE VII.
		PENSIONS ET SECOURS.
26	»	Pensions civiles. — Payement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre . . . .
27	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse. . . . .
28	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.
29	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.
		CHAPITRE VIII.
		CULTES.
		Culte catholique.
30	»	Clergé supérieur du culte catholique . . . . .

CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
Archevêque.	1	21,000 »	21,000 »
Evêques	5	16,000 »	80,000 »
Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »
Secrétaire d'archevêché	2	1,500 »	3,000 »
— d'évêché	1	1,000 »	1,000 »
Vicaires généraux	3	3,600 »	10,800 »
— —	10	3,200 »	32,000 »
Chanoines	20	2,400 »	48,000 »
—	32	2,000 »	64,000 »
	74		281,400 »

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES DIMINUTION.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	*Observations.*
15,000	15,000	»	»	15,000	9,141 39	
9,000	9,000	»	»	9,000	9,000 »	
2,500	2,500	»	»	2,000	1,766 »	
4,000	5,000	»	1,000	5,000	4,000 »	
30,500	31,500	»	1,000	31,000	23,907 39	
DIMINUTION . . , fr.			1,000			
281,400	281,400	»	»	281,400	274,133 33	
281,400	281,400	»	»	281,400	274,133 33	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop-pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			Report. . . fr.
		CHAPITRE VIII (suite).	
31	»	Clergé inférieur du culte catholique	

CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	
Curés de 1re classe.	88	2,047 50	180,180 »	
Curés de 2e classe	23	1,600 »	36,800 »	
— —	41	1,500 »	61,500 »	
— —	79	1,365 »	107,835 »	
Desservants	185	1,200 »	222,000 »	
—	588	1,100 »	646,800 »	Le crédit demandé suffit, parce qu'il y a chaque année des places vacantes.
—	2,140	950 »	2,033,000 »	
Chapelains	5	800 »	4,000 »	
—	13	700 »	9,100 »	
—	148	600 »	88,000 »	
Vicaires	3	800 »	2,400 »	
—	9	700 »	6,300 »	
—	1,573	600 »	943,800 »	
Coadjuteur	1	600 »	600 »	
Desservants d'églises annexes et d'autres services reconnus par l'État. — Indemnités. .	»	»	10,000 »	
	4,896		4,352,515 »	

32	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo et ameublement d'églises	
		Culte protestant et anglican.	
33	»	Traitements des pasteurs et employés	

PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents	Appointements par an	TOTAL des traitements.
Pasteurs	2	5,292 »	10,584 »
—	3	4,000 »	12,000 »
—	1	3,931 20	3,931 20
—	2	3,528 »	7,056 »
—	1	3,000 »	3,000 »
—	9	2,400 »	21,600 »
—	5	2,280 »	11,400 »
—	1	1,900 »	1,900 »
—	1	1,500 »	1,500 »
—	1	1,000 »	1,000 »
Lecteur-chantre	1	1,008 »	1,008 »
—	1	762 »	762 »
—	3	480 »	1,440 »
Sacristain	1	504 »	504 »
Marguilliers.	2	258 »	516 »
—	7	252 »	1,764 »
Augmentations de traitement	»	»	34 80
	41		80,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1892.	CRÉDITS proposés pour l'exercice 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1890.	DÉPENSES de l'exercice 1889.	*Observations.*
		Augmentation.	Diminution.			
281,400	281,400	»	»	281,400	274,133 33	
4,292,570	4,292,570	»	»	4,292,570	4,272,977 21	
500,000	500,000	»	»	500,000	500,000 »	
80,000	80,000	»	»	80,000	78,965 20	
5,153,970	5,153,970	»	»	5,153,970	5,126,075 74	

NUMÉRO des articles	LETTERA de développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . fr.
		CHAPITRE VIII (SUITE).
34	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses. . . . .
		Culte israélite.
35	»	Traitements des ministres et employés . . . . .

MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »
Ministres officiants	1	2,250 »	2,250 »
— —	1	2,000 »	2,000 »
— —	2	1,500 »	3,000 »
— —	1	1,300 »	1,300 »
— —	1	1,200 »	1,200 »
— —	1	800 »	800 »
Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800 »
Augmentations de traitement	»	»	358 »
	9		17,000 »

36	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . . . .
37	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite. . . . .
		Pensions et secours pour les divers cultes.
38	»	Pensions ecclésiastiques. — Payement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. .
39	»	Secours pour les ministres des cultes. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891	DIFFÉRENCES AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES DIMINUTION.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890	DEPENSES de L'EXERCICE 1889.	*Observations.*
5,153,970	5,153,970	»	»	5,153,970	5,126,075 74	
10,000	10,000	»	»	10,000	9,847 50	
17,000	17,000	»	»	17,000	16,792 «	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	9,000 »	
16,000	16,000	»	»	16,000	8,593 10	
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000 »	
5,237,970	5,237,970	»	»	5,237,970	5,201,508 34	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des develop-pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE IX.
		BIENFAISANCE.
		SECTION PREMIÈRE. — *Établissements de bienfaisance et d'aliénés.*
40	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. . . . .
41	»	Subsides : *a.* 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1873; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 6° pour secours à des aliénés indigents; *b.* pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés . . . . .
42	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles. . . . .
43	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.
		SECTION DEUXIÈME. — *Écoles de bienfaisance de l'État.*
44	»	Écoles de bienfaisance de l'État . . . . .

PERSONNEL.	NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.
Secrétaires des commissions administratives	2	2,200 à 2,800	5,000
Directeurs	3	5,000 - 8,000	18,500
Aumôniers catholiques	3	2,200 - 2,600	6,950
— adjoints	1	1,400	1,400
Médecins	3	2,000 - 2,600	6,400
— adjoints.	2	1,200 - 1,900	2,800
Instituteurs.	12	1,800 - 2,600	26,600
— auxiliaires	3	600 - 1,000	2,200
Comptables.	2	2,600 - 3,300	6,500
Commis de 1re classe	2	2,100 - 2,500	5,000
— de 2e classe	2	1,600 - 2,000	3,800
— de 2e classe comptable	1	1,900 - 2,500	2,500
— de 3e classe	8	1,200 - 1,600	11,050
Magasiniers.	2	1,600 - 2,000	4,000
Surveillantes religieuses.	19	675 - 875	13,325
Chefs surveillants	4	1,800 - 2,200	8,600
Surveillants de 1re, 2, et 3e classe	62	1,100 - 1,450	77,200
Chef professeur et surveillants de culture.	5	600 - 2,500	9,700
Instructeur spécial.	1	2,400	2,400
Surveillants spéciaux.	7	1,400 - 1,800	12,200
Maîtres de musique	2	750	1,500
Organistes, chantres, acolytes	5	100 - 125	550
Aumôniers protestants et israélites	2	240 - 656	876
Chevrons aux surveillants.	»	»	576
Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc)	»	»	500
	151		230,127

A REPORTER. . . . .fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1892.	CRÉDITS proposés pour l'exercice 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1890.	DÉPENSES de l'exercice 1889.	*Observations.*
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
260,000	260,000	»	»	260,000	268,467 05	
235,000	235,000	»	»	235,000	180,865 63	
12,000	12,000	»	»	12,000	10,891 30	
7,500	7,500	»	»	7,500	6,208 30	
719,875	699,875	20,000	»	282,000	292,971 82	
1,234,375	1,214,375	20,000	»	796,500	759,404 10	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
45	»	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.

CHAPITRE X.

PRISONS.

SECTION PREMIÈRE. — *Service économique.*

46	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage, de nourriture et de transfèrement des détenus par correspondance ordinaire. — Frais de voyage et de séjour de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation . . . . .
47	»	Salaires des détenus . . . . .
48	»	Confection et frais d'habillement des surveillants. . . . .
49	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés. . .
50	»	Traitements des fonctionnaires et employés . . . . .

PERSONNEL.

DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents	TRAITEMENTS. Minimum.	TRAITEMENTS. Maximum.	TOTAL des traitements.
Secrétaires des Commissions administratives . . .	3	2,200	2,800	8,300 »
— de la Commission d'examen	1	1,000	1,000	1,000 »
Directeurs	29	2,200	6,000	118,000 »
— adjoints	5	2,200	2,800	16,100 »
Aumôniers catholiques	29	700	2,600	45,600 »
— adjoints.	5	1,400	1,800	8,500 »
Médecins	25	500	2,600	27,900 »
— adjoints	4	1,600	1,900	6,850 »
Instituteurs	17	1,400	2,600	33,050 »
— adjoints	3	1,400	1,700	5,100 »
A REPORTER.	121		fr.	270,400 »

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1892.	CRÉDITS proposés pour l'exercice 1891.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1890.	DÉPENSES de l'exercice 1889.	*Observations.*
1,254,375	1,214,375	20,000	»	796,500	759,404 10	
14,000	14,000	»	»	5,000	5,000 »	
1,248,375	1,228,375	20,000	»	801,500	764,404 10	
Augmentation. . fr.		20,000				
865,000	865,000	»	»	1,090,000	1,089,994 60	
55,000	55,000	»	»	55,000	55,000 »	
24,200	24,200	»	»	28,000	26,752 62	
6,000	6,000	»	»	6,000	10,495 51	
954,000	954,000	»	»	1,091,475	1,077,542 17	
1,904,200	1,904,200	»	»	2,270,475	2,259,784 90	

NUMÉRO des articles	LITTERA des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Report. . . . . fr.

50 (*suite*).

PERSONNEL (*suite*).

DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents	TRAITEMENTS. Minimum.	TRAITEMENTS. Maximum.	TOTAL des traitements.
Report.	121		fr.	270,400 »
Instituteurs lecteurs	11	350	550	5,400 »
Comptables	3	2,600	3,200	9,000 »
Commis de 1re classe.	12	2,100	2,500	28,400 »
— de 2e — (comptables).	22	1,600	2,500	41,800 »
— de 2e —				
— de 3e — (comptables).	35	1,200	1,800	37,600 »
— de 3e —				
Magasiniers	5	1,600	2,000	8,800 »
Surveillantes religieuses	74	675	800	50,300 »
— laïques	7	700	700	4,900 »
Chefs surveillants	10	1,800	2,200	21,800 »
Surveillants de 1re, 2e et 3e classe.	309	1,100	1,450	384,956 »
Surveillants spéciaux	8	1,400	1,800	13,600 »
Commissionnaires	16	200	1,000	10,250 »
Organistes — Chantres. — Acolytes	56	40	400	7,705 »
Aumôniers protestants et israélites	23	240	456	6,208 »
Contremaîtres et chef de culture	3	2,200	2,500	7,650 »
Chevrons aux surveillants	»	»	»	7,416 »
Dépenses imprévues (Remplacement provisoire d'agents malades, secours en cas de maladie, indemnités, etc.)	»	»	»	12,000 »
Promotions de surveillants de la 3e à la 2e classe .	»	»	»	5,815 »
Augmentations périodiques de traitements aux surveillants de 1re, 2e et 3e classe				
Octroi de chevrons à ces agents				
Total.	715		fr.	954,000 »

51 » Indemnité de logement à certains fonctionnaires et employés. . . . . .

52 » Frais d'impression et de bureau . . . . . .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	*Observations.*
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,904,200	1,904,200	»	»	2,270,475	2,259,784 96	
26,750	26,750	»	»	25,850	20,475 »	
12,000	14,100	»	2,100	20,000	24,994 17	
1,942,950	1,945,050	»	2,100	2,316,325	2,305,254 13	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
53	»	Patronage des condamnés libérés . . . . .
54	»	*Mobilier*. Achat, confection et entretien. *Bâtiments* Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus — Loyer d'immeubles . .
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . . . fr.
		CHAPITRE XI.
		FRAIS DE POLICE.
55	»	Mesures de sûreté publique. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr.
		CHAPITRE XII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.
56	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département . . . . .
57	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1892.	CRÉDITS proposés pour l'exercice 1891.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1890.	DÉPENSES de l'exercice 1889.	*Observations.*
1,942,950	1,945,050	»	2,100	2,316,325	2,305,254 13	
11,500	11,500	»	»	27,000	15,000 »	a) La loi du Budget du 27 mai 1890 ne porte au chapitre X qu'un crédit global de 2,469,825 francs. Il convient d'ajouter à cette somme l'allocation supplémentaire de 8,000 francs accordée à l'article 53 par la loi du 4 août suivant.
105,000	105,000	»	»	134,500	181,906 50	
2,059,450	2,061,550	»	2,100	a) 2,477,825	2,502,160 63	
Diminution. . . fr.			2,100			
15,000	15,000	»	»	15,000	60,000 »	
15,000	15,000	»	»	15,000	60,000 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	13,541 33	
9,000	9,000	»	»	11,500	13,000 »	
29,000	29,000	»	»	31,500	26,541 33	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	Récapitulation.
I.	Administration centrale. . . . .
II.	Ordre judiciaire . . . . .
III.	Justice militaire . . . . .
IV.	Frais de justice . . . . .
V.	Palais de justice . . . . .
VI.	Publications officielles . . . . .
VII.	Pensions et secours . . . . .
VIII.	Cultes . . . . .
IX.	Établissements de bienfaisance . . . . .
X.	Prisons . . . . .
XI.	Frais de police . . . . .
XII.	Dépenses imprévues . . . . .
	TOTAL. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1892	CRÉDITS proposés pour l'exercice 1891	DIFFÉRENCES. Augmentation	DIFFÉRENCES. Diminution	CRÉDITS votés pour l'exercice 1890	DÉPENSES de l'exercice 1889.	*Observations.*
505,900 »	505,900 »	»	»	500,400 »	497,403 48	
5,848,300 »	5,938,300 »	»	90,000 »	5,737,400 »	4,405,532 15	
74,280 »	74,280 »	»	»	74,280 »	69,543 87	
1,516,950 »	1,516,950 »	»	»	1,516,950 »	2,040,281 45	
107,000 »	107,000 »	»	»	107,000 »	106,956 48	
372,400 »	377,400 »	»	5,000 »	377,400 »	338,693 53	
30,500 »	31,500 »	»	1,000 »	31,000 »	23,967 39	
5,237,970 »	5,237,970 »	»	»	5,237,970 »	5,201,508 34	
1,248,375 »	1,228,375 »	20,000 »	»	801,500 »	764,404 10	
2,059,450 »	2,061,550 »	»	2,100 »	2,477,825 »	2,502,160 65	
15,000 »	15,000 »	»	»	15,000 »	60,000 »	
29,000 »	29,000 »	»	»	31,500 »	26,541 33	
17,045,125 »	17,123,225 »	20,000 »	98,100 »	16,928,225 »	16,036,754 75	
Diminution . fr.		78,100 »				